**5956**

**PROJET DE LOI**

**portant modification de la loi du 13 mars 2007 autorisant la participation de l'Etat à la reconstruction de l'Aile Centrale, à la rénovation, la transformation et la modernisation de l'Aile Cité du Centre intégré pour personnes âgées de la Fondation J.-P. Pescatore**

Le projet de loi a pour objet de modifier la loi du 13 mars 2007 autorisant la participation de l’Etat à la reconstruction de l’Aile Centrale, à la rénovation, la transformation et la modernisation de l’Aile Cité du Centre intégré pour personnes âgées de la Fondation J.-P. Pescatore en portant la participation de l’Etat de 9.486.424,31 euros, valeur 618,55 de l’indice des prix de la construction en vigueur au 1er octobre 2005 à 11.634.870,78 euros, valeur 666,12 de l’indice des prix de la construction en vigueur au 1er avril 2008. Les travaux initialement projetés n’ont pas pu être réalisés suivant le programme prévu.

Conformément à l’article 13 de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l’Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique, le Conseil de Gouvernement s’est mis d’accord pour accorder aux travaux de transformation et de modernisation de la Fondation J.-P. Pescatore une participation financière de 80%.

Il s’en suit qu’une augmentation du coût de la construction doit entraîner une augmentation correspondante de la participation financière de l’Etat.